



Bulletin départemental n° 385 du 10 juin 2021



Sommaire:

Pôle CABINET :

- Recrutement d'un Enseignant coordonnateur du micro-collège de Carpentras, rentrée scolaire 2021

Pôle 1er degré :

- Recrutement d'un Enseignant Responsable local de l'enseignement au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet, rentrée scolaire 2021

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur du micro-collège de Carpentras	
Date de mise à jour : 01/06/2021	Texte de référence : circulaire n° 2017-066 du 12 avril 2017
Fiche validée par : IA-DAASEN de Vaucluse, M. Stéphane GOGET	Service de 18h dont 15h en face-à-face élèves, 3h de décharge (animation/concertation), 1 IMP "Persévérance scolaire", 3 HSA pour autres disciplines en appui Un personnel AED en support
Rattachement hiérarchique : Chef d'établissement, IA-DAASEN	Horaires : 21 h hebdomadaires
Rattachement administratif : Cité scolaire J.H. Fabre, Carpentras	Conditions : affectation à titre temporaire
	Quotité : temps plein
Public accueilli : élèves de la 5 ^e à la 3 ^e en rupture avec l'école, poly-exclus, signalés en GPDS établissement	Procédure de recrutement : Commissions départementales selon calendrier diffusé en début d'année scolaire
Lien avec des partenaires : PJJ, ASE, Maison des Adolescents, ADVSEA, PRE, services sociaux, AFDET, associations sportives.	
Résumé de l'activité : Spécificités de la mission : Les structures de retour à l'École visent à permettre à des jeunes en rupture scolaire, de se préparer à la réussite d'un diplôme ou d'une certification, de poursuivre des études ou d'envisager une insertion professionnelle. Elles leur offrent aussi la possibilité de retrouver un cadre, une estime de soi, le goût et le sens des savoirs et de l'École. Le micro-collège fait partie des structures de retour à l'école (SRE). Il constitue une des solutions de remédiation appropriées pour les élèves en voie de décrochage, décrocheurs, poly-exclus, pour lesquels les dispositifs de prévention (dispositifs relais, tutorat, PPRE) n'ont pas apporté de réponse. Le micro-collège accueille des élèves en rupture avec l'École, et leur propose un parcours individualisé en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : emploi du temps modulé en fonction du projet de l'élève, salle équipée dédiée, enseignement dans les disciplines fondamentales, assuré par un enseignant coordonnateur. La contribution des professeurs du collège permet d'organiser un parcours éducatif comprenant des inclusions en ateliers pré-professionnels. Les points clés de la réussite : l'équilibre dans les activités proposées aux élèves, l'implication des partenaires et l'établissement de liens de confiance élèves/adulte.	
Détail des missions : Le coordonnateur du micro collège est placé sous l'autorité du chef d'établissement et sous le pilotage de l'IEN IO (réseau FoQualE et Persévérance scolaire) Il élabore, en collaboration avec le chef d'établissement, le projet pédagogique qui inclut le projet de	

fonctionnement de la structure.

Ses missions se déclinent autour des axes suivants :

- Accueillir
- Evaluer afin d'identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves orientés
- Elaborer et mettre en œuvre un enseignement adapté, afin de remobiliser les élèves
- Coordonner et mettre en œuvre un partenariat
- Effectuer et communiquer le bilan trimestriel des actions conduites

Les principales activités au service de ces missions sont :

- Elaborer le projet pédagogique de la structure.
- Développer aux différents niveaux de scolarisation une approche différenciée du public.
- Construire et mettre en œuvre des outils pédagogiques adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Permettre aux élèves d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.
- Elaborer avec chaque élève un projet individualisé d'orientation visant la sécurisation de son parcours et le retour à l'Ecole (accès à la formation, à une qualification), avec l'appui du CIO.
- Impulser et coordonner avec l'équipe les innovations pédagogiques nécessaires au fonctionnement efficient du micro-collège.
- Participer aux commissions d'admission.
- Animer les réunions partenariales de régulation de parcours.
- Apporter les éléments nécessaires à la gestion de la structure, à son suivi administratif et financier par l'équipe de direction du collège.
- Développer le partenariat avec la PJJ, l'ASE, la Maison des Adolescents, l'ADVSEA, les PRE, les EPLE du réseau (inclusion, mini-stages en LP...), les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif (sportif et culturel).

Formation / Expérience professionnelle :

Faire valoir une expérience en matière de pédagogie adaptée (si possible en REP/REP+), classe relais, SEGPA, dispositifs MLDS ou auprès d'élèves décrocheurs, en rupture.

Savoir-faire / Compétences :

Compétences pédagogiques :

- concevoir et mettre en œuvre des réponses pédagogiques pertinentes
- mener des actions pédagogiques différenciées
- élaborer des parcours de remédiation individualisés

Capacité à :

- s'inscrire dans un travail d'équipe et de partenariat
- représenter l'Education nationale auprès des partenaires
- rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe
- rédiger un compte rendu d'activité auprès de sa hiérarchie

Connaissances :

- Publics adolescents en difficulté
- Connaissance des parcours de scolarisation et de formation

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Bienveillance éducative
- Aisance relationnelle
- Capacités d'adaptation
- Maîtrise de soi
- Disponibilité et engagement

Contraintes et difficultés du poste : Public adolescent en difficulté et en rupture avec l'Ecole

Modalités de candidature :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés par l'autorité académique. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

Envoyer dossier de candidature, CV et lettre de motivation par voie hiérarchique **avant le 26 juin 2021** à : ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/21-893-711 du 07/06/2021

APPEL A CANDIDATURES : POSTES EN MILIEU PENITENTIAIRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2021@ac-aix-marseille.fr

Un poste de responsable local d'enseignement est à pourvoir à la rentrée 2021 au centre pénitentiaire le Pontet (0840774K).

Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré.

Vous trouverez en annexe la fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2021/2022

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Enseignant – Responsable local de l’enseignement au centre pénitentiaire d’Avignon-Le Pontet
	PLACE DU POSTE	L’enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d’enseignement (ULE), dans le cadre de l’unité pédagogique régionale (UPR). L’équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l’enseignement qui assure la direction du centre scolaire . Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l’enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu’à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L’enseignement suppose une démarche personnalisée.
	MISSIONS	L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l’accueil où le repérage de l’illettrisme est systématique jusqu’à la préparation à la sortie. Ainsi, l’enseignement s’inscrit dans la mission essentielle de service public d’éducation qui est : <ul style="list-style-type: none">• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,• de permettre aux personnes d’acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l’exercice de responsabilités citoyennes,• de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).
	FONCTIONS	Le responsable local de l’enseignement, RLE, organise le service de l’enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention (répartition de l’offre pédagogique, constitution des groupes d’élèves, organisation des examens, animation de l’équipe pédagogique). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l’établissement pénitentiaire en participant aux instances propres de la maison d’arrêt. Le RLE a une décharge de service, arrêtée par le directeur de l’UPR, pour mener à bien ses missions. Le centre pénitentiaire du Pontet-Avignon est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs. Le RLE doit jouer un rôle prépondérant dans le suivi des mineurs et de leur rescolarisation.
	COMPETENCES	- s’adapter à ce milieu spécifique. - exercer auprès d’un public à exigences particulières. - construire un projet pédagogique. - animer une équipe.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
<p>NOMINATION</p>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI/2CASH, en vue d'une titularisation sur le support.</p>
<p>CONDITIONS PARTICULIERES</p>	<p>L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2421,74€ (ULE de moins de 4 emplois de personnels enseignants –décret n°71-685 du 8 aout 1971 modifié) est perçue en remplacement de l'ISOE ainsi que l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,20€ pour les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI.</p>
<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p>Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à Madame l'IEN-ASH du Vaucluse (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr) et Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (lionel.negre@justice.fr), au plus tard le 18/06/2021.</p> <p>La commission de recrutement est prévue fin juin.</p>
<p>Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</p>	